

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Mars 2021

Cette politique d'investissement responsable et d'engagement définit la manière dont Varenne Capital Partners intègre l'ESG et l'engagement dans son approche d'investissement.

Varenne Capital Partners est attaché à être un investisseur responsable et à prendre en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement.

Notre approche englobe les convictions, les normes, les procédures et les activités par lesquelles nous nous acquittons de notre responsabilité envers nos clients en tant que partie intégrante de la gestion de leurs actifs. En effet, Varenne Capital est convaincue que :

- L'investissement responsable contribue à améliorer la stabilité économique et du marché à long terme, et peut orienter le capital grâce aux marchés financiers vers des activités qui ont des résultats sociaux et environnementaux positifs.
- L'investissement responsable est pertinent dans la sélection des investissements mais également dans la gestion des actifs.
- La prise en compte des facteurs ESG est indissociable de l'analyse des indicateurs fondamentaux pour déterminer la valeur d'une entreprise.

1. L'INTEGRATION ESG DANS LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Varenne Capital Partners est une société de gestion de portefeuille indépendante dont l'ambition est de fournir aux investisseurs des performances d'excellence, dans la durée, avec le minimum de prise de risque nécessaire pour les obtenir.

Pour ce faire, nous développons et associons plusieurs moteurs de performance : Long Actions, Short Actions, Situations Spéciales et Couvertures Macro. La gestion de Varenne Capital Partners repose sur une activité de recherche entièrement propriétaire fondée sur un processus d'investissement structuré et formalisé.

Pour faire face à des configurations de marché et à des contextes macroéconomiques qui ont été et seront très différents, nos équipes travaillent autour de deux grands axes de valeur ajoutée.

Tout d'abord, l'utilisation concomitante de quatre moteurs de performance complémentaires : le Long Actions, le Short Actions, les Situations Spéciales et les Couvertures Macro. Ensuite, au sein de chaque moteur, une recherche propriétaire fondée sur un processus d'investissement

rigoureux et formalisé s'appuie sur des bases de données fondamentales et comportementales dédiées.

Ce dispositif unique permet d'ajouter de la valeur tout au long de cinq étapes :

- Réduction et sécurisation de l'univers ;
- Génération d'idées originales ;
- Analyse et appréciation directe des opportunités d'investissement ;
- Construction de portefeuille systématique ;
- Exécution directe sur le marché au moyen de notre table de négociation interne.

Le modèle de construction de portefeuille détermine les expositions optimales et vise l'amélioration constante du profil rendement/risque des portefeuilles.

Depuis 2019, Varenne Capital Partners a formalisé la prise en compte des critères d'intérêt général que sont les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) au sein de sa gestion notamment dans sa stratégie Long Actions pour commencer. La Société travaille activement à étendre la prise en compte des critères ESG à l'ensemble des moteurs de performance.

Afin de systématiser la prise en compte de critères ESG dans son analyse, Varenne Capital Partners a ainsi développé un système de notation propriétaire basé sur la prise en compte de plus de 30 facteurs. Ce module d'analyse dédié ESG fait partie intégrante de notre processus d'analyse préalable à tout investissement. Chaque facteur se voit attribuer une note allant de 1 (mauvais) à 5 (excellent). Pour une entreprise donnée, si la moyenne des notes de chaque facteur est inférieure à 3, l'entreprise n'est alors pas éligible à l'investissement, aussi solides puissent être les autres modules d'analyse.

Avant de procéder à l'analyse fondamentale et des facteurs ESG, Varenne Capital Partners a décidé d'exclure de l'univers d'investissement des sociétés dans certains secteurs d'activité et / ou faisant l'objet de controverses :

Exclusion

Varenne Capital Partners n'investit pas dans des entreprises actives dans les secteurs des armes controversées, de la pornographie, du tabac, de l'exploitation minière ou qui violent les traités internationaux. "Actif" étant défini comme ayant plus de 15% du chiffre d'affaires de l'entreprise lié à ce type d'activités. Les entreprises qui exercent des activités dans ces secteurs sont éliminées au tout début de notre processus d'investissement et l'étude est interrompue.

Controverses

Varenne Capital Partners s'appuie notamment sur la recherche de MSCI et son indicateur de controverse mais aussi d'autres sources externes afin d'être alerté sur la survenance d'une controverse. Les équipes d'analystes internes détermineront ensuite suivant les éléments collectés s'il convient d'exclure ou non une société de l'univers d'investissement.

Notation ESG

L'univers d'investissement réduit est ensuite filtré en fonction de critères fondamentaux et comportementaux propriétaires qui donnent aux analystes une liste de sociétés potentiellement éligibles à l'investissement. Ces sociétés sont ensuite analysées selon plusieurs piliers dont l'ESG via une notation interne.

Le système de notation prend en considération chacune des trois dimensions de l'ESG avec actuellement :

- 14 facteurs pour l'Environnement avec notamment la prise en compte de facteurs liés à la biodiversité, la gestion de l'eau, la compensation des émissions carbone.
- 14 facteurs pour le Social avec la prise en compte de facteurs liés à l'impact de l'activité de l'entreprise l'économie locale, l'existence de mesure pour la protection des employés, la prise en compte de critères ESG pour la sélection des prestataires.
- 11 facteurs pour la Gouvernance avec la prise en compte de facteurs liés à l'existence d'un code de déontologie, d'une politique de rémunération, de la prise en compte des critères ESG dans la gouvernance de l'entreprise.

Des facteurs liés à la transparence de l'information et l'existence de process et de procédures ainsi qu'à la prise en compte des facteurs de durabilité sont aussi intégrés au système de notation.

Les facteurs sont revus, mis à jour et potentiellement complétés chaque année.

La notation attribuée à chaque facteur est étayée par la collecte d'information et l'analyse d'indicateurs pertinents. La notation ESG est ainsi revue en même temps que les autres fondamentaux de l'entreprise lors du comité d'investissement qui décidera ou non de l'éligibilité d'une valeur dans notre portefeuille. En effet, Varenne Capital Partners est convaincue que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont des éléments de risque qui, s'ils ne sont pas gérés correctement par les entreprises, peuvent altérer leur dynamique de création de valeur dans le temps et leur qualité financière.

Scope d'implémentation

La stratégie d'investissement de Varenne Capital Partners repose sur l'utilisation concomitante et complémentaire de quatre moteurs de performance : le Long Actions, le Short Actions, les Situations Spéciales et les Couvertures Macro.

Le moteur de performance Long Actions s'articule autour de deux axes :

- *Enterprise Picking*, socle de notre gestion, qui est une sélection individuelle de valeurs d'excellente qualité achetées avec une décote importante par rapport à notre estimation de *fair value*. Les positions prises au sein de cette stratégie sont des convictions de long terme pouvant être conservées en portefeuille de nombreuses années, fonction de la dynamique de création de valeur de l'entreprise vs. son parcours boursier.

- Cette sélection de valeurs peut être enrichie ou optimisée par le recours à des paniers propriétaires dont chacun des constituants a été dûment sélectionné par nos équipes. Ces paniers visent à améliorer les caractéristiques de risque/rendement du portefeuille en ajoutant une autre forme d'exposition directionnelle.

A la différence des paniers, la composante *Enterprise Picking* est toujours présente dans la gestion de Varenne Capital Partners et en constitue le cœur de portefeuille.

La politique d'investissement responsable est depuis 2019 appliquée systématiquement à la composante *Enterprise Picking*. Varenne Capital Partners a pour objectif d'inclure les autres composantes du portefeuille (hors Couvertures Macro) dans cette politique d'ici à la fin de l'année 2021.

2. UNE POLITIQUE DE VOTE ADAPTEE

En tant qu'investisseur de long terme, Varenne Capital considère qu'au-delà de l'intégration de critères exigeants dans la sélection des investissements, il est essentiel d'être un investisseur actif pour le compte des fonds qu'elle gère et de participer à la prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance au travers d'une politique de vote adaptée.

Varenne Capital Partners utilise les services de International Shareholder Services Inc. (ISS) pour exercer ses votes. Les votes suivent des recommandations qui intègrent les meilleures pratiques de gouvernance, d'actions à mener et de process sur les sujets liés aux piliers Environnement et Social. Les votes suivent également les principes visant à promouvoir la responsabilité, la transparence, l'honnêteté et l'intégrité au sein des entreprises.

En raison de son engagement en faveur de la transparence, Varenne Capital Partners publie chaque année sur son site internet un rapport sur l'exercice des droits de vote. Pour plus de précisions, la politique de vote de la société est disponible sur le site internet.

En tant que société de gestion indépendante, Varenne Capital Partners est libre de tout conflit d'intérêts qui pourrait découler de l'offre d'autres services financiers aux entreprises sur lesquelles elle vote.

3. L'ENGAGEMENT

Dans le cadre de son travail d'analyse, l'échange avec les équipes dirigeantes des entreprises retenues est nécessaire avant tout investissement au sein de la poche *Enterprise Picking*. En effet, Varenne Capital exclut par construction de devenir actionnaire minoritaire d'une entreprise ne respectant des critères élémentaires de transparence et de disponibilité pour échanger avec ses investisseurs. Cette étape cruciale se place en fin du processus d'analyse afin d'instaurer un dialogue à haute valeur ajoutée, qui permette notamment d'évaluer la qualité de l'équipe dirigeante, d'apprécier de la solidité de la stratégie mise en œuvre et des moyens dont elle dispose pour la déployer avec succès.

Tout au long de la vie de l'investissement, le dialogue doit être fluide et régulier. Une dégradation de la qualité des interactions pourrait conduire à un désinvestissement complet.

En outre, Varenne Capital Partners a choisi de participer depuis le premier trimestre 2021 aux actions d'engagement collectif (« pooled engagement ») menées par ISS afin de s'inscrire dans une démarche plus globale et plus large que les entreprises présentes dans les portefeuilles des fonds gérés. Ainsi, les analystes d'ISS, sur la base des recherches effectuées, identifient des manquements graves, systématiques ou systémiques, présumés ou avérés, du respect des normes et directives internationales sur la conduite responsable de certains émetteurs du secteur privé. Chaque année, ISS engage une centaine de ces émetteurs au nom de l'ensemble des signataires de l'engagement collectif afin de dialoguer dans une démarche constructive avec les entreprises sur les problèmes identifiés dans leurs politiques et leurs pratiques. Les entreprises sélectionnées par ISS chaque année ne sont pas nécessairement présentes au moment de l'engagement dans les portefeuilles des fonds gérés mais font partie de l'univers d'investissement. Varenne Capital Partners est convaincue que cette démarche permet de contribuer à la promotion globale d'un développement économique plus durable.

4. PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Varenne Capital Partners est devenu signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) en mars 2020. Les Principes pour l'investissement responsable ont été élaborés par un groupe international d'investisseurs institutionnels en réponse à l'augmentation des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques d'investissement. Le processus a été organisé par le Secrétaire général des Nations Unies.

En signant les Principes, les investisseurs s'engagent publiquement à les adopter et à les mettre en œuvre mais également à évaluer leur efficacité et à en améliorer le contenu au fil du temps. C'est ainsi une façon pour les sociétés de gestion d'aligner sur le long terme ses activités d'investissement avec l'intérêt général. Un rapport sur les progrès réalisés est complété chaque année par chacun des signataires et disponible sur le site des PRI.

5. EVALUATION DE L'IMPACT CLIMATIQUE DES PORTEFEUILLES

Dans un souci de transparence, Varenne Capital Partners réalise avec l'aide d'ISS une évaluation de l'impact climatique des portefeuilles afin de rendre compte de l'impact de ses investissements sur la participation aux Objectifs de Développement Durable (défini par les Nations Unies).

Pour les fonds ayant un actif sous gestion supérieur à 500 M€, le rapport sera disponible en ligne à la fin du premier semestre 2021.

6. GOUVERNANCE

L'approche et l'implémentation de la politique d'investissement responsable et d'engagement actionnarial est supervisée par le Comité ESG qui se réunit à minima de manière semestrielle et qui est présidé par le

Président de Varenne Capital Partners. Ce comité inclut les autres membres du Comité d'Investissement ainsi que les équipes de gestion concernées, ainsi que le RCCI de la Société.

Le Comité ESG valide l'intégration de l'ESG dans le processus d'investissement, revoit annuellement les facteurs du un système de notation propriétaire, effectue un suivi de la liste des exclusions et des controverses. Il effectue également une revue des politiques d'investissement responsable et de vote et une revue des rapports.

Le Comité supervise la culture et les valeurs de l'entreprise, ainsi qu'une approche coordonnée en accord avec les politiques dans les différents secteurs de notre activité.

Les comités d'investissement hebdomadaires s'assurent notamment de la bonne intégration opérationnelle de la politique au sein de la stratégie d'investissement et partagent avec le Comité ESG les sujets qui peuvent nécessiter une prise de décision collégiale mais aussi toutes informations qui pourraient être utiles au Comité ESG pour intégration dans le processus d'investissement.

Le Comité Compliance et Risques qui se réunit trimestriellement présente a minima annuellement la revue des contrôles réalisés sur la bonne application de la politique d'investissement responsable et de la politique de vote. Toute anomalie serait remontée au Comité ESG.

VARENNE CAPITAL PARTNERS

Société par Actions Simplifiée – RCS Paris B 445 000 136 - CODE APE 741G
42, avenue Montaigne – 75008 PARIS – Tél : +33 (0)1 70 38 81 22
mail : contact@varennecapital.com / www.varennecapital.fr